

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 10 décembre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 02/12/2015

L'an deux mille quinze et le dix décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 3

Votants: 23

Pour: 23

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, René CAUQUIL, Guy ROUCAYROL

Représentés: Jean-Pierre BARTHES par René CAUQUIL, Isabelle GIL par Francis BOUTES, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

Présents non votants :

Excusés: Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Porter à connaissance : Première conférence des présidents

Lors du comité syndical du 21 mai dernier, l'assemblée a validé une modification dans le règlement intérieur.

En effet, un article a été ajouté « précisant de prévoir deux fois par an une conférence des présidents afin que le syndicat mixte soit en résonance avec les communautés de communes ». Ce rapport a été adopté à l'unanimité.

Ce point a été ajouté car il paraît essentiel de travailler au plus juste entre communautés de communes et syndicat mixte du Pays.

Lors du vote de notre Cadre Stratégique 2014-2020 le 7 mars 2014, un chapitre portait sur ce point de la manière suivante:

« Les communautés de communes et le Pays

Outil de coopération et d'ingénierie des communautés de communes, le Pays coordonne ou/et impulse des actions dans les domaines suivants: Habitat, logement, cadre de vie-Services à la population-Culture-Economie-Tourisme-Patrimoine.

Pour cela, le Pays est reconnu. On pourrait se satisfaire de ce constat. Cependant, il semble nécessaire de sortir d'une politique conventionnelle et de dessiner un nouveau modèle d'organisation.

Cette proposition porte sur un champ prospectif engageant notre force d'intervention d'une manière plus efficiente.

Cette vision s'appuie sur des principes nécessaires au bon déroulement de la portée stratégique :

- Réformer un système en multipliant les effets bénéfiques,
- Redéployer les moyens selon les marges de manœuvre technique et financière,
- Décliner les projets en résonance les uns des autres,
- Recentrer sur la valeur ajoutée,
- Témoigner d'une volonté partagée.

De ces fondamentaux, une évolution vers une pratique plus étroite avec les communautés de communes doit s'engager pour redéfinir le contenu de nos interventions.

Actuellement, le Pays fonctionne à double détente, selon le modèle ascendant ou descendant. La seule contrainte est que le projet, dans un fonctionnement ascendant, puisse s'insérer dans la stratégie territoriale.

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 16/12/2015

034-253403554-20151210-2015_10_12_06-DE

En réalité cet argument n'est jamais avancé étant entendu que ce sont les communautés de communes qui valident la stratégie du Pays. Les communautés traduisent les enjeux et les objectifs du Pays en actions opérationnelles. Ce principe d'emboîtement contribue à une cohérence et une lisibilité du projet de territoire.

Cependant, il semble que l'on puisse encore aller plus loin dans cette organisation. Suivant la nouvelle configuration territoriale qui permet au Pays d'avoir sept interlocuteurs (sept Communautés de communes), une orientation nouvelle peut se développer.

On peut imaginer la création de passerelles plus affirmées pour sortir d'un système trop administré en diversifiant les modes d'exercice.

Sans élargir forcément le vivier de compétences, on peut imaginer un décloisonnement des dispositifs communs pour renforcer le projet de l'un et de l'autre.

Partant sur un support de conventions selon les principes généraux de coopération, on peut agréger les objectifs partagés de l'année pour cibler plus efficacement notre action commune.

De fait, s'institue une organisation plus efficiente pour l'aménagement du territoire. »

Pour faire suite à la décision du comité, la première conférence des présidents s'est tenue le 15 octobre dernier en présence des présidents et des directeurs de communautés à Cessenon-sur-Orb.

Il a été unanimement souligné que nos missions respectives doivent se traduire et se justifier dans la plus grande cohérence et la complémentarité de nos actions (cf compte rendu annexé).

En conclusion, il a été acté que

- des rencontres entre directeurs (communautés/pays) pour identifier les attentes et les rôles de chacun se tiennent en janvier,
- l'ensemble des travaux soient répercutés devant les présidents de communauté au mois de mars 2016.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de prendre connaissance et acte de ce travail.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend connaissance et acte de ce travail.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 10 décembre 2015.

Le Président,

Francis BOUTES



RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 16/12/2015
034-253403554-20151210-2015_10_12_06-DE